

Principaux événements générateurs de pertes relatives aux risques opérationnels actuels ou de l'année écoulée

Ce formulaire doit être rempli par toutes les banques appliquant une approche spécifique à l'établissement (AMA) ainsi que par toutes les banques actives à l'étranger qui appliquent l'approche standard (cf. Circulaire «Risques opérationnels», Cm 30 et 36).

| ID | Dénomination | Commentaires |
|-----------------|---|--|
| Colonnes | | |
| 01 | Numéro de référence interne | Code interne utilisé par l'établissement dans sa base de données internes relatives aux pertes pour identifier les différents événements générateurs de pertes. |
| 02 | Montant brut de la perte | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81. |
| 03 | dont non réalisée | Part du montant brut de la perte non encore réalisée (par ex. non provisionnée). |
| 04 | Statut définitif ? YES/NO | «YES»: si le montant des pertes est définitivement déterminé et que l'on ne s'attend pas à des pertes supplémentaires. |
| 05 | Recouvrements directs de la perte | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81. Tous montants déjà recouverts par l'établissement à la suite de son action pour réduire l'impact d'une perte (à l'exclusion des prestations d'assurance). |
| 06 | Recouvrements de la perte au moyen de mécanismes de transfert de risque | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81 et 98-107. Paiements reçus en compensation de pertes résultant de risques opérationnels couverts par des mécanismes de transfert de risque. |
| 07 | Recouvrements de la perte attendus (directement ou au moyen de mécanismes de transfert de risque) | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81 et 98-107. Tous montants compensatoires de pertes auxquels l'établissement s'attend en raison de son action pour réduire l'impact des pertes ou de mécanismes de transfert de risque. |
| 08 | En rapport avec les risques de crédit ou avec les risques de marché | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 83 et 84. |
| 09-16 | Répartition des pertes brutes (%) par segments d'affaires. | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 79. Définition des segments d'affaires : cf. formulaire OPR. |
| 17 | Type d'événement (numéro) | Circulaire «Risques opérationnels», annexe 3 Le numéro est celui qui est utilisé pour chaque type d'événement dans le formulaire OPRDETAILS. |
| 18 | Date de la survenance | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81. Date de la survenance ou du début de l'événement générateur de pertes. |
| 19 | Date de l'identification | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81. Date de l'identification de l'événement générateur de pertes par l'établissement. |
| 20 | Date du premier paiement résultant de mécanismes de transfert du risque | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81. Date du versement de la première indemnisation par une compagnie d'assurance. |
| 21 | Date du dernier paiement résultant de mécanismes de transfert du risque | Circulaire «Risques opérationnels», Cm 81. Date du dernier versement de prestations par une compagnie d'assurance. |